



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Tableau de cotisations

CCN Expédition exportation de fruits et légumes (Brochure 3233 - IDCC 1405)

Ensemble du personnel

Date d'effet au 1^{er} janvier 2026

Cotisations

Non-cadre

Taux de cotisations		
Garanties	T1	T2*
Décès	0,22 %	0,22 %
Incapacité	0,25 %	0,25 %
Invalidité	0,28 %	0,28 %
Reprise des encours	0,09 %	0,09 %
Total hors mensualisation	0,84 %	0,84 %
Mensualisation	0,56 %	0,56 %
Total y compris mensualisation	1,40 %	1,40 %

* T2 limité à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

La répartition est la suivante :

- 65 % de la cotisation globale du régime de prévoyance sur T1 et T2 limitée à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale est à la charge de l'employeur ;
- et 35 % de la cotisation globale du régime de prévoyance sur T1 et T2 limitée à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale est à la charge du salarié non-cadre.

La cotisation mensualisation est intégralement à la charge de l'employeur.

Cadre

Taux de cotisations		
Garanties	T1	T2*
Décès	0,85 %	0,85 %
Incapacité	0,35 %	0,61 %
Invalidité	0,47 %	0,65 %
Total hors mensualisation	1,67 %	2,11 %
Mensualisation	0,39 %	0,89 %
Total y compris mensualisation	2,06 %	3,00 %

* T2 limité à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

La répartition est la suivante :

- 100 % de la cotisation globale du régime de prévoyance sur T1 est intégralement à la charge de l'employeur et 21 % de la cotisation globale sur T2 limitée à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale est à la charge de l'employeur ;
- et 79 % de la cotisation globale sur T2 limitée à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale est à la charge du salarié cadre.

La cotisation mensualisation est intégralement à la charge de l'employeur.

Ensemble du personnel

Taux de cotisation		
Garanties	T1	T2*
Indemnité de départ à la retraite	0,20 %	0,20 %

* T2 limité à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Cette cotisation est à la charge intégrale de l'employeur.